

ATTESTATION DE DÉCISION FAVORABLE

SUR UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES:

Identifiant (N° étranger): 9923097390

N° de la demande : 6401202309260884867

DATE D'ÉMISSION: 16/10/2023

Nom de naissance : JIMENEZ JIMENEZ

Nom d'usage:

Prénom: MARISOL MARLENE

Né(e) le : 29/08/1996

A: CHIMALHUACAN, MEXICO,

MEXIQUE

Nationalité: MEXICAINE

Adresse: 12 AVENUE DU DOYEN R POPLAWSKI 64000 PAU FRANCE



Le 16/10/2023, une décision favorable a été prise à la suite de votre demande d'admission au séjour.

Une carte de séjour pluriannuelle, valable du 17/10/2023 au 16/10/2027 portant la mention Passeport talent : Salarié qualifié / entreprise innovante va vous être délivré(e). Ce document est actuellement en cours de fabrication.

Cette attestation n'est valable qu'accompagnée du visa de long séjour ou du titre précédemment détenu.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

Vous serez prochainement informé(e) de la réception en préfecture ou sous-préfecture de votre titre et des démarches à faire pour venir le retirer. Vous devrez à cette occasion vous acquitter de 225 € correspondant au montant des taxes que vous règlerez par timbre électronique acheté au préalable en ligne, dans un bureau de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.

